

Les Abymes, le 27 mars 2020

Le Recteur de région académique GUADELOUPE
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les personnels enseignants du 2nd degré

**Le Secrétaire Général
d'Académie**

Affaire suivie par :
Yvon MACÉ

Téléphone
05 90 47 81 32

Courriel
sg@ac-guadeloupe.fr

Localisation
Parc d'activités la
Providence
ZAC de Dothémare
97 139 Les Abymes

Adresse postale
BP 480
97183 Les Abymes
Cedex

Objet : mouvement des personnels enseignants du 2nd degré

Suite à la parution de la circulaire du 23 mars dernier, je tiens à vous apporter des précisions afin de vous rassurer quant au déroulement des opérations de mobilité.

Comme vous le savez, les établissements scolaires ont été impactés par un mouvement social de plusieurs semaines, suivi d'une crise sanitaire sans précédent avec des conséquences dramatiques pour nos concitoyens.

Dans ce contexte, il convient d'assurer une continuité administrative et réaliser tous les actes de gestion indispensables dans un calendrier contraint et resserré.

Afin de ne pas retarder les affectations au sein de notre académie et pouvoir arrêter les mutations des enseignants avant la fin de la présente année scolaire, j'ai fait le choix de conduire parallèlement les opérations de gestion des dotations des établissements et donc des postes, et celles du mouvement des enseignants.


Dans le cadre du calendrier relatif aux créations et suppressions de postes, les mesures de carte scolaire seront connues au mois de mai. Les enseignants qui font l'objet de ces mesures recevront un courrier et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé au mois de mai (cf annexe 13 de la circulaire du mouvement). Ils auront, en tout état de cause, la possibilité de formuler des vœux au même titre que l'ensemble des enseignants. Le traitement des vœux des candidats au mouvement intra académique sera parfaitement équitable.

En ce qui concerne la gestion des accusés réception des dossiers, au vu de la situation actuelle très particulière, le ministère enverra directement les accusés de réception sur la messagerie professionnelle de chaque candidat qui ensuite transmettra son dossier directement à la boîte académique mvt2020@ac-guadeloupe.fr pour que la DPES puisse procéder au calcul des barèmes.

Je vous rappelle que, pour toute demande d'explicitation, de conseil, ou d'aide à la saisie, les services académiques, organisés en télétravail, sont à votre disposition et joignables au numéro vert mobilité **0800 800 453**, au **05 90 47 83 55** ou à l'adresse mvt2020@ac-guadeloupe.fr.

Je tiens à vous assurer, mesdames et messieurs, de la continuité des opérations de gestion dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons, et de ma volonté de garantir un traitement équitable de toutes les demandes de mutation.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'académie



Yvon MACÉ